



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 38-2023

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 28

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heure trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

TRAVAUX DE PASSAGE EN LED DE L'ENSEMBLE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC – VALIDATION DU PROJET

Exposé des motifs :

L'éclairage public de l'ensemble du territoire de la ville comprend 2285 points lumineux. Parmi ces derniers, seuls 409 sont équipés d'une source LED, le reste correspondant à des sources au sodium haute pression particulièrement énergivores.

La municipalité qui souhaite diminuer sa consommation énergétique a déjà engagé des actions concrètes au niveau de l'éclairage public en éteignant l'éclairage une partie de la nuit.

Pour compléter et renforcer cet objectif et être plus respectueuse de l'environnement, la municipalité souhaite mettre en place un programme de rénovation de l'ensemble de son parc lumineux.

Ce programme consiste à :

- Passer en LED l'ensemble des points lumineux de la ville
- Mettre en œuvre un système de télégestion sur les 101 armoires de commande,
- Mettre en place de détecteurs de présence au niveau des sentes piétonnes existantes à Bourg Lecomte et au niveau de la sente piétonne rue Lucien Quérey

Ce renouvellement du parc lumineux permettra une économie d'énergie estimée à 45,3 %. Le coût global de ce programme de travaux est estimé à 935 725 euros HT qui sera échelonné en quatre ans entre 2023 et 2026.

Ces travaux sont subventionnables au titre du fonds vert à hauteur de 60 % ; aussi la municipalité a déposé la demande de subvention correspondante.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet de passage en LED de l'ensemble du parc d'éclairage public.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Fonds vert mis en place par le ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

Considérant la nécessité d'engager un programme de rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le principe du programme de rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public

Pour copie certifiée conforme